



BP AP

D'octobre
2022
à juin 2023

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

Formation délivrant un diplôme de niveau 4

Nos différences

12 semaines de stage pour mieux appréhender le geste professionnel

Des situations professionnelles basées de la pratique explicitée

Des équipements de sécurités + le SST

Des activités pratiques en chantiers réels 1 fois par semaine

CACES Minipelle + Permis BE

Vous êtes motivé(e) et aimez le travail en contact avec la nature, alors cette formation est faite pour vous !

Durée :

- 730h en centre
- 420h en entreprise

Modalités :

Formation mixte avec du présentiel, du distanciel et de la pratique sur le terrain

Taux de réussite : 100%

Taux d'insertion : 95%

(à 6 mois)

Taux d'appréciation :



Taux de poursuite d'étude :

60%

Coût* : 10 220€

* financable par le PRF, CPF, Contrat Pro, Pôle emploi etc...

Nos situations d'évaluation

SP 1
Plantation et protection

SP 2
Travail du sol et semis

SP 3
Les tailles

SP 4
Les infrastructures et la gestion de chantiers

SP 5
Analyse d'entreprise
SP 6
UCARE

Les principaux contenus de la formation

69 h

Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

92h

Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement + formations réglementaires

191h

Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

141 h

Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

147h

Mettre en place des infrastructures

55h

Réalisation d'un herbier

35h

UCARE : Entretien des matériels

Personne référente :
La chargée d'ingénierie
07 63 74 80 17

bourges@cfppa.fr
Tel : 02 48 70 55 15

Mise à jour Décembre 2022



Conditions d'inscription

- Avoir 18 ans ou plus
- Ne pas être salarié

Les modalités pédagogiques :

- Chantiers réels
- Plateaux techniques
- Cours en salle
- Plateforme de cours à distance
- Explicitation des gestes professionnels

Les prérequis :

- Niveau 3 + 1 an d'expérience professionnelle
- OU 1 an d'expérience professionnelle dans le secteur paysager
- OU 3 ans d'expérience professionnelle tous secteurs

Le public ciblé :

- Demandeur d'emploi
- Porteur de projet
- Personne en reconversion

Les modalités de sélection :

- Tests de prérequis et entretien individuel

Réponse dans la semaine qui suit l'entretien

Les modalités d'adaptation :

- A l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation

Les objectifs de la formation:

- Organisation et suivi des chantiers
- Encadrement d'une équipe
- Entretien des végétaux
- Implantation et entretien d'infrastructures
- Maintenance de matériels
- Reconnaissance des végétaux

Rémunération et financement :

- Financement : Conseil régional ou autres dispositifs pour les salariés
- Indemnisation : en fonction des situations : Conseil Régional, Pôle Emploi...
- Indemnités région : entre 520 et 710 euros

Accessibilité aux

personnes handicapées :

Les salles de cours sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dispositif d'évaluation :

Validation possible par blocs de compétences.

6 capacités + 1 UCARE à obtenir.
Ils sont évaluées à travers des situations professionnelles d'évaluation

Modalités et délais d'accès :

- L'entrée en formation peut se faire d'octobre à décembre
- Plus tard si le candidat a des acquis professionnels

Trajectoires

d'évolution/débouchés :

- Ouvrier espaces verts
- Ouvrier du paysage
- Chef d'équipe
- Jardinier

Poursuites possibles :

- BTS Aménagements paysagers

Les frais pédagogiques :

- Aucun frais si la formation est prise en charge par le conseil régional